

Reçu en préfecture le 23/12/2019





Séance du 17 décembre 2019 - 18h00

Délibération N°2019/148 Date de convocation: 03 décembre 2019 Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-neuf, le 17 décembre 2019 à dix-huit heures, les membres du

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à

la Maison Familiale Rurale du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été

Avesnes-Les-Aubert Bazuel

nauté d'Agalomération

Caudrésis-Catésis

Beaumont-en-Cis Beauvois-en-Cis

Bertry Béthencourt

Bévillers

Boussières-en-Cis

Briastre Busigny Carnières Catillon-sur-Sambre

Cattenières Caudry

Clary Dehéries Élincourt Estourmel

Caullery

Fontaine-au-Pire Haucourt-en-Cis

Honnechy Inchy

La Groise Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil Ligny-en-Cis Malincourt Maretz Maurois Mazinghien

Montay Montigny-en-Cis Neuvilly

Ors Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont Saint-Auhert Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selviany

adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la d'Agglomération du Caudrésis - Catésis. Etaient présents (57 titulaires - 1 suppléant): Iean-Félix MACAREZ Hubert DEJARDIN

Vincent WAXIN Yannick HERBET Jacques OLIVIER Christian PAYEN Pierre-Henri DUDANT **Iean-Pierre THIEULEUX** Christian PECOUEUX Francis LEBLON Didier BONIFACE Frédéric BRICOUT Régine DHOLLANDE

Liliane RICHOMME Alain RIQUET Martine THUILLEZ Alain GOETGHELUCK

Pierre LAUDE Patrice BONIFACE Charles BLANGIS Bruno MANNEL Serge SIMEON

Pascal COQUELLE Didier BLEUSE **Iean-Pierre RICHEZ** Henri QUONIOU

Jean-Paul CAILLIEZ

Chantal WAYEMBERGE-MAILLY

Dominique LAMOURET Anne-Sophie MERY-DUEZ

Bernard PLET Bertrand LEFEBVRE Laurent COULON Joseph MODARELLI

Pascal FOULON Michel HENNEQUART Daniel BLAIRON

Daniel CATTIAUX Stéphane JUMEAUX

Axelle DOERLER

Nathalie GAVE Laurent LOIGNON Thierry WALEMME (S) Alban BAJODEK

Denis COLLIN Bernard POULAIN Francis STOCLET Gilles PELLETIER Jean-Claude GERARD Jean-Louis CAUDRELIER

Annie DORLOT Isabelle PIERARD Marc PLATEAU Laurence RIBES Augustine NOIRMAIN

Véronique NICAISE Pascal ROELS Daniel FIEVET

Membres excusés (2):

Marie-Lise MARLIOT, Francis GOURAUD

Membres absents (7):

Denise LESAGE, Brigitte ROLAND-BEC, Sandrine TRIOUX, Gérard TAISNE, Karine ELOIR, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE

Membres avant donné procuration (8):

Alexandre BASQUIN à Vincent WAXIN, Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Agnès BERANGER à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Pierre LEVEOUE à Martine THUILLEZ, Janine TOURAINNE à Pascal FOULON, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Maurice DEFAUX à Daniel CATTIAUX

## Délibération n°2019/148 : Portant fixation

# « assainissement » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

### Monsieur le Président expose :

À compter du 1er janvier 2020, les compétences « eau », « assainissement des eaux usées » dans les conditions prévues à l'article L2224-8 du CGCT et « gestion des eaux pluviales urbaines » au sens de l'article L2226-1 du CGCT seront du ressort de la Communauté d'Agglomération.

Si la plupart des communes avaient transféré ces compétences certaines les géraient encore directement, via des régies communales.

Il convient donc de fixer les tarifs applicables au 01 janvier 2020 pour les communes suivantes :

#### Commune de Bertry :

- Assainissement: 1,29 €HT/m3 + 36,24 €HT/an partie fixe
- Eau: 0,701€HT/m3 + 19.905 €HT/an

#### Commune de Béthencourt :

- Assainissement: 1,80 €HT/m3

#### > Commune de Boussières-en-Cambrésis :

- Assainissement 1,05 €HT/m3
- Eau: 0,95 €HT/m3 + 69,00 €HT/an

#### > Commune de Saint-Benin :

- Eau particulier: 0,95 €HT/m3 + 9,00 €HT/an
- Eau agriculteur 0.65 € HT/m3 + 9,00 € HT/an
- Assainissement: 1,65 €HT/m3 (partie fixe = 0)
- Gratuit pour les non raccordables : 8 rue Gambetta, 5 rue Guynemer, 53,55,56 et 57 rue Pasteur, Pont à capelle, 19 bis, 21 et 23 Faubourg des Alliés
- Pour les agriculteurs ne possédant pas de compteur propre à l'habitation un forfait de 30m3 par personne.

#### > Commune de Busigny :

- Taxe intercommunale eau : 0,25 €HT/m3
- Assainissement: 1,55 €HT/m3 (partie)

#### Commune de Clary :

- Taxe intercommunale eau: 0.25 € HT/m3 (à confirmer selon DSP/reprise de l'excédent dans le pacte de transfert)
- Assainissement: 0.71€ HT/m3

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

ID: 059-200030633-20191217-2019\_148-DE

## Communes de Honnechy et Maurois :

- Taxe intercommunale eau: 0.25 € HT/m3 (à confirmer selon DSP, et reprise de l'excédent dans le pacte de transfert)

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des services publics de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU),

Considérant la jurisprudence constante admettant les actes préparatoires en amont des transferts de compétences,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5216-5 et sa version au 1er janvier 2020, les articles L1413-1, L2224-8, L2226-1, L5211-61,

Vu l'arrêt du Conseil d'État, 6 / 2 SSR, du 25 juillet 1975, req. n°95849,

Vu l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Bordeaux, 6ème chambre (formation à 3), du 21 février 2006, reg. n°02BX01426,

Vu l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Lyon, du 23 décembre 2008, rea. n°06LY00489,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les montants des taxes intercommunales en sus des redevances reversées à l'agence de l'eau conformément à la proposition ci-dessus indiquée à compter du 1er janvier 2020.

1 ABSTENTION: Pierre-Henri DUDANT

**ADOPTE** 

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de l'envoi en Sous Préfecture Le 23 décembre 2019 et de la publication le 23 décembre 2019

Vu,

Pour expédition conforme Beauvois-en-Cis, le 23 décembre 2019

Le Président

Maire du CATEAU-CAMBRESIS

Conseiller-Régional

Serge SIMEON